586914-2026 - Concurso

Bélgica – Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo – Accord-cadre de services « Maintenance et réparation des appareillages de laboratoire de l' ISSeP »
OJ S 163/2026 25/08/2026
Anúncio de concurso ou de concessão – regime normal - Anúncio de alteração
Serviços

1. Adquirente

1.1. Adquirente

Nome oficial: Institut Scientifique de Service Public
Correio eletrónico: direction@issep.be
Forma jurídica do adquirente: Autoridade da administração central
Atividade da autoridade adjudicante: Serviços públicos das administrações públicas

2. Procedimento

2.1. Procedimento

Título: Accord-cadre de services « Maintenance et réparation des appareillages de laboratoire de l'ISSeP »
Descrição: L'objet de l'accord-cadre est la prestation de services relatifs à la maintenance la réparation du matériel de laboratoire de l'ISSeP. Description des services à exécuter : celui-ci couvrira les prestations suivantes : l'entretien, le dépannage, les interventions techniques, les pièces de rechange pour l'ensemble des appareils du parc décrit dans les différents lots. Ces services relèvent du code CPV : 50410000-2 ; 50000000-5. Il s'agit d'un accord-cadre de services dans un secteur sensible à la fraude : NON. Tous les termes régissant l'accord-cadre sont fixés dans le présent cahier spécial des charges. L'accord-cadre sera conclu avec un seul adjudicataire. Les modalités relatives à la conclusion des marchés passés sur base du présent accord-cadre sont reprises dans le point « Passation et attribution des marchés subséquents » ci-dessous. Lot(s) : Le marché est divisé en lots. Lot 1 : Matériels de la marque Thermo Fisher Scientific Lot 2 : Matériels de la marque Agilent Technologies Lot 3 : Matériels de la marque Perkin Elmer Lot 4 : Matériels de la marque Waters Lot 5 : Matériels de la marque Interscience Lot 6 : Matériels de la marque Hach Lot 7 : Matériels de la marque Büchi Lot 8 : Matériels de la marque Shimadzu Lot 9 : Matériels hottes Lot 10 : Matériels autoclaves Lot 11 : Matériels acquis auprès de la firme BRS Lot 12 : Matériels de la marque ISOGEN Lot 13 : Matériels de la marque VWR Lot 14 : Matériels de la marque METROHM Lot 15 : Matériels de la marque Analytic Jena Lot 16 : Matériels de la marque Anton Paar Lot 17 : Matériels de la marque ERMAFLUX Lot 18 : Matériels de la marque ANKO Lot 19 : Matériels de la marque Benelux Scientific Lot 20 : Matériels laveurs Lot 21 : Matériels de la marque SKALAR Analytique Lot 22 : Matériels de la marque SARTORIUS. Lot 23 : Matériels de la marque SUNSET LAB Lot 24 : Matériels de la marque MELTTLER TOLEDO Lot 25 : Matériels de la marque ANALIS Lot 26 : Matériels acquis auprès de la firme ELNEO Lot 27 : Matériels de la marque Lumex Instruments Lot 28 : Matériels de la marque Futura_MCTECH Conformément à l'article 15 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le présent lot est réservé aux entreprises d'économie sociale d'insertion : NON. Le soumissionnaire complète l'inventaire, intitulé « Annexe 2 », joint au présent cahier spécial des charges. Il y porte les indications requises et effectue les opérations arithmétiques nécessaires. Le

soumissionnaire doit répondre à la totalité des postes de l'inventaire d'un lot. À défaut, son offre sera déclarée irrégulière et donc écartée du lot en question. Une offre incomplète à l' égard d'un lot entraîne l'exclusion de l'offre pour ce lot. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode de passation. Vous pouvez remettre offre pour tous les lots. Vous pouvez proposer des rabais ou améliorations en cas d'attribution de plusieurs lots : NON. Variante(s) : Ce marché ne comporte aucune variante autorisée, exigée ou libre. Vous ne pouvez pas introduire de variante. Les variantes libres sont interdites. Les variantes éventuellement proposées ne seront pas prises en compte. Option(s) : Ce marché ne comporte aucune option autorisée, exigée ou libre. Vous ne pouvez pas introduire d'option. Les options libres sont interdites. Les options éventuellement proposées ne seront pas prises en compte. Tranche(s) : Le marché n' est pas divisé en tranches.
Identificador do procedimento: cd92e089-0b49-42a0-9772-2cf340377fa6
Identificador interno: CSC 08/26
Tipo de procedimento: Aberto
O procedimento é acelerado: não

2.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

2.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

2.1.4. Informações gerais

Base jurídica:
Diretiva 2014/24/UE

2.1.5. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Número máximo de lotes para os quais um proponente pode apresentar propostas: 0
Condições do contrato:
Número máximo de lotes que podem ser adjudicados a um proponente no quadro de um contrato: 0

2.1.6. Motivos de exclusão

Fontes dos motivos de exclusão: Documento do concurso

5. Lote

5.1. Lote: LOT-0001

Título: CSC 08/26 - Lot 1 : Matériels de la marque Thermo Fisher Scientific
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé

est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis

seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 1

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0010

Título: CSC 08/26 - Lot 10 : Matériels autoclaves

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d'

aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 10

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0011

Título: CSC 08/26 - Lot 11 : Matériels acquis auprès de la firme BRS

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 11

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços

Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0012

Título: CSC 08/26 - Lot 12 : Matériels de la marque ISOGEN
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer

un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 12

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0013

Título: CSC 08/26 - Lot 13 : Matériels de la marque VWR
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour

ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 13

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:

A participação não está reservada.

Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0014

Título: CSC 08/26 - Lot 14 : Matériels de la marque METROHM
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir

adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 14

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0015

Título: CSC 08/26 - Lot 15 : Matériels de la marque Analytic Jena
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont

prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 15

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0016

Título: CSC 08/26 - Lot 16 : Matériels de la marque Anton Paar

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé

est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis

seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 16

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0017

Título: CSC 08/26 - Lot 17 : Matériels de la marque ERMAFLUX

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d'

aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 17

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0018

Título: CSC 08/26 - Lot 18 : Matériels de la marque ANKO

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 18

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços

Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0019

Título: CSC 08/26 - Lot 19 : Matériels de la marque Benelux Scientific
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer

un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 19

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0002

Título: CSC 08/26 - Lot 2 : Matériels de la marque Agilent Technologies
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour

ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 2

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:

A participação não está reservada.

Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0020

Título: CSC 08/26 - Lot 20 : Matériels laveurs
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir

adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 20

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0021

Título: CSC 08/26 - Lot 21 : Matériels de la marque SKALAR Analytique
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont

prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 21

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0022

Título: CSC 08/26 - Lot 22 : Matériels de la marque SARTORIUS.

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé

est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis

seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 22

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0023

Título: CSC 08/26 - Lot 23 : Matériels de la marque SUNSET LAB

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d'

aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 23

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0024

Título: CSC 08/26 - Lot 24 : Matériels de la marque MELTTLER TOLEDO

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 24

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços

Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0025

Título: CSC 08/26 - Lot 25 : Matériels de la marque ANALIS
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer

un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 25

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0026

Título: CSC 08/26 - Lot 26 : Matériels acquis auprès de la firme ELNEO
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour

ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 26

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:

A participação não está reservada.

Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0027

Título: CSC 08/26 - Lot 27 : Matériels de la marque Lumex Instruments
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir

adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 27

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas
Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso
Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0028
Título: CSC 08/26 - Lot 28 : Matériels de la marque Futura_MCTECH
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont

prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 28

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0003

Título: CSC 08/26 - Lot 3 : Matériels de la marque Perkin Elmer

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé

est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis

seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 3

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ..

5.1. Lote: LOT-0004

Título: CSC 08/26 - Lot 4 : Matériels de la marque Waters

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d'

aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 4

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ....

5.1. Lote: LOT-0005

Título: CSC 08/26 - Lot 5 : Matériels de la marque Interscience

Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et

pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 5

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços

Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ....

5.1. Lote: LOT-0006

Título: CSC 08/26 - Lot 6 : Matériels de la marque Hach
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer

un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 6

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]
Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ....

5.1. Lote: LOT-0007

Título: CSC 08/26 - Lot 7 : Matériels de la marque Büchi
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour

ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 7

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:

A participação não está reservada.

Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ....

5.1. Lote: LOT-0008

Título: CSC 08/26 - Lot 8 : Matériels de la marque Shimadzu
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir

adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 8

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Mons (BE323)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE
O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Canal de comunicação ad hoc:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:
Apresentação por via eletrónica: Necessário
Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês
Catálogo eletrónico: Não autorizado
É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias
Condições do contrato:
A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não
Faturação eletrónica: Necessário
Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim
Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas
Acordo-quadro:
Acordo-quadro, sem reabertura de concurso
Número máximo de participantes: 0
Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:
Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso
Instância de recurso: Conseil d'Etat
Informações sobre os prazos de recurso: ....

5.1. Lote: LOT-0009
Título: CSC 08/26 - Lot 9 : Matériels hottes
Descrição: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont

prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Identificador interno: 9

5.1.1. Finalidade

Natureza do contrato: Serviços
Classificação principal (cpv): 50410000 Serviços de reparação e manutenção de aparelhos de medição, ensaio e controlo

5.1.2. Local de execução

Subdivisão do país (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
País: Bélgica

5.1.3. Duração estimada

Duração: 2 Anos

5.1.6. Informações gerais

Participação reservada:
A participação não está reservada.
Projeto de contratação pública não financiado por fundos da UE

O concurso é abrangido pelo Acordo sobre Contratos Públicos (ACP): sim

5.1.9. Critérios de seleção

Fontes dos critérios de seleção: Documento do concurso

5.1.11. Documentos do concurso

Endereço dos documentos do concurso: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Canal de comunicação ad hoc:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Condições do concurso

Condições de apresentação:

Apresentação por via eletrónica: Necessário

Endereço para apresentação: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Línguas em que podem ser apresentadas as propostas ou pedidos de participação: francês

Catálogo eletrónico: Não autorizado

É necessária uma assinatura eletrónica avançada ou qualificada ou um selo eletrónico avançado ou qualificado [conforme definido no Regulamento (UE) n.º 910/2014]

Prazo para a receção das propostas: 09/09/2026 09:30:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central

Duração durante a qual a proposta deve permanecer válida: 220 Dias

Condições do contrato:

A execução do contrato tem de ser efetuada no âmbito de programas de emprego protegido: Não

Faturação eletrónica: Necessário

Serão utilizadas encomendas eletrónicas: sim

Será utilizado o pagamento eletrónico: sim

5.1.15. Técnicas

Acordo-quadro:

Acordo-quadro, sem reabertura de concurso

Número máximo de participantes: 0

Informações sobre o sistema de aquisição dinâmico:

Inexistência de sistema de aquisição dinâmico

5.1.16. Informações adicionais, mediação e recurso

Instância de recurso: Conseil d'Etat

Informações sobre os prazos de recurso: ....

8. Organizações

8.1. ORG-0001

Nome oficial: Institut Scientifique de Service Public

Número de registo: 0241530493_5262

Endereço postal: Rue du Chéra 200

Cidade: Liège

Código postal: 4000

Subdivisão do país (NUTS): Arr. Liège (BE332)

País: Bélgica
Correio eletrónico: direction@issep.be
Telefone: +32 42298311
Endereço Internet: http://www.issep.be
Perfil do adquirente: https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=5262&includeOrganisationChildren=true
Funções desta organização:
Adquirente

8.1. ORG-0002
Nome oficial: SPF Stratégie et Appui
Número de registo: BE001
Endereço postal: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1
Cidade: Bruxelles
Código postal: 1000
Subdivisão do país (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
País: Bélgica
Correio eletrónico: revise@publicprocurement.be
Telefone: +32 2 740 80 00
Endereço Internet: https://bosa.belgium.be
Funções desta organização:
TED eSender

8.1. ORG-0003
Nome oficial: Conseil d'Etat
Número de registo: 0931814266
Cidade: Bruxelles
Código postal: 1000
Subdivisão do país (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
País: Bélgica
Funções desta organização:
Instância de recurso

10. Alteração

Versão do anúncio anterior a alterar
:
48d5904f-8ff8-433b-accf-32169f243103-01
Principal motivo da alteração
:
Informações atualizadas

10.1. Alteração
Identificador da secção: LOT-0004
Identificador da secção: LOT-0011
Identificador da secção: LOT-0006
Identificador da secção: LOT-0013
Identificador da secção: LOT-0015
Identificador da secção: LOT-0008
Identificador da secção: LOT-0017
Identificador da secção: LOT-0019

Identificador da secção: LOT-0002
Identificador da secção: LOT-0020
Identificador da secção: LOT-0022
Identificador da secção: LOT-0024
Identificador da secção: LOT-0026
Identificador da secção: LOT-0028
Identificador da secção: LOT-0005
Identificador da secção: LOT-0001
Identificador da secção: LOT-0010
Identificador da secção: LOT-0003
Identificador da secção: LOT-0012
Identificador da secção: LOT-0007
Identificador da secção: LOT-0009
Identificador da secção: LOT-0014
Identificador da secção: LOT-0016
Identificador da secção: LOT-0018
Identificador da secção: LOT-0027
Identificador da secção: LOT-0021
Identificador da secção: LOT-0023
Identificador da secção: LOT-0025
Os documentos do concurso foram alterados em: 21/08/2026

Informações sobre o anúncio

Identificador/versão do anúncio: 29d023e8-6453-415e-92fe-6ccf6ca79c91 - 01
Tipo de formulário: Concurso
Tipo de anúncio: Anúncio de concurso ou de concessão – regime normal
Subtipo de anúncio: 16
Data de envio do anúncio: 21/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Data de envio do anúncio eSender: 21/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) hora da Europa Oriental, hora de verão da Europa Central
Línguas em que o presente anúncio está oficialmente disponível: francês
Número de publicação do anúncio: 586914-2026
N.º de edição do JO S: 163/2026
Data de publicação: 25/08/2026